

#### L'appel à projets jeunes

Si vous avez de 11 à 26 ans, le Conseil départemental du Gard peut soutenir votre projet dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Découvrez-en les modalités ci-dessous...

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 19/11/2024

# Comment pouvons-nous vous aider?

Le Conseil départemental du Gard, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole du Languedoc ainsi que le Service Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES) de l'Éducation nationale proposent conjointement chaque année un appel à projets jeunes destiné à soutenir les initiatives sur le territoire. Celui-ci a pour objectif de promouvoir des projets, des actions et/ou des démarches répondant à des besoins spécifiques des jeunes et notamment des adolescents.

# Pour qui?

L'appel à projets s'adresse à des jeunes résidant dans le Gard et âgés de 11 à 26 ans révolus. Le projet peut être réalisé, soit individuellement, soit par un groupe de 2 à 15 jeunes. La démarche peut être accompagnée par une structure (centre social, maison des jeunes et de la culture, foyer rural, association...). Le critère principal de sélection : **le projet doit être à l'initiative des jeunes !** 

Les projets se référant aux champs d'actions suivants pourront être financés :

- La citoyenneté, la promotion des valeurs de la République (notamment la laïcité) et la lutte contre les violences et les discriminations
- L'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel et interculturel
- L'engagement bénévole
- La solidarité internationale
- La mobilité
- La culture et les sports (ex : montage d'une pièce de théâtre), sous réserve que les jeunes s'inscrivent dans une véritable démarche en assurant la conception et la mise en œuvre du dit projet
- La prévention par les jeunes et pour les jeunes sur la santé, le bien-être...

### Comment en bénéficier ?

Il suffit de remplir un dossier de demande d'aide mis à disposition **chaque année au mois de janvier** sur les sites .

**gard.fr**, sur **jeunesse.cafnimes@caf.cnafmail.fr**, sur **caf.fr**, et sur **languedoc.msa.fr** ou de le retirer à l'accueil de la Maison du Conseil départemental.



## Conseil départemental du Gard

## Lundi au vendredi

- Hôtel du Conseil départemental : de 8h00 à 17h00

  Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

  Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

<u>04 66 76 76 76</u>